

Etude H.M.U.C

Hydrologie, Milieux, Usages, Climat du SAGE Estuaire de la Loire

Comité de pilotage n°1

Compte-rendu de réunion

Ordre du jour de la réunion : lancement de l'étude

Liste d'émargement

Prénom	Nom	Structures / instances
Personnes présentes		
Chloé	GIRARDOT-MOITIE	Département de Loire-Atlantique
Olivier	DEMARTY	Parc Naturel Régional de la Brière – Elu référent Gestion quantitative au SYLOA
Franck	MACE	Parc Naturel Régional de la Brière
Jean-Sébastien	GUITTON	NANTES MÉTROPOLE – Vice-Président de la CLE
Elise	BABOULENE	NANTES METROPOLE
Éric	PROVOST	CARENE – Vice-Président de la CLE
Véronique	ROY	CARENE
Frédéric	RICHEUX	CARENE
Stéphane	MALHAIRE	CARENE
Claude	CAUDAL	Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz – Président de la CLE
Martin	PINGEOT	Communauté de Commune du Pays d'Ancenis
Maud	DANET	CAP ATLANTIQUE
Jean-Yves	HENRY	Communauté de Communes Erdre et Gesvres
Mathieu	BOURGEOIS-MITARD	Communauté de Commune Sud-Estuaire
Sylvie	GAUTREAU	Communauté de Commune Sud-Estuaire
Jérôme	LE DAVADIC	Communauté de Commune Sud-Estuaire
Flore	SALAUN	Communauté de Commune Pontchâteau-Saint-Gildas
Philippe	JOUNY	Communauté de Commune Pontchâteau-Saint-Gildas
Gabriel	MORICE	Communauté de Commune Mauges Communauté
Jean	CHARRIER	Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire
François	CHARRUAU	Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire et SBVGL
Romain	DECKERT	Syndicat du Bassin Versant du Brivet
Youenn	FENARD	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel
Thierry	COIGNET	Syndicat Mixte Loire et Goulaine
François	D'ANTHENAISE	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Marie-Laure	ROUSSEAU	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Cédric	TITEUX	Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Jean-Pierre	LAFFONT	Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO)
Catherine	BELIN	France Nature Environnement
Agnès	GARCON	Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)
Annabelle	ORSAT	Association des industriels Loire Estuaire (AILE)
Christian	COUTURIER	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire
Antoine	VALLEE	Voies Navigables de France
Lucie	TRULLA	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Bertrand	GAETANO	Office Français de la Biodiversité
Hélène	VIDEAU	Office Français de la Biodiversité
Juliette	THIBIER	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Jérôme	GUEVEL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Marine	COUDRET	DREAL des Pays de la Loire
Lucie	LE GUEN	DDTM de Loire-Atlantique

Johan	DUPRET	DDT de Maine-et-Loire
Simon	LERY	GIP Loire Estuaire
Célia	DREVO	Comité Départemental de Développement Maraicher
Bruno	GRUA	Atlantic Eau
Caroline	ROHART	SYLOA
Justine	VAILLANT	SYLOA
Stéphane	RENOU	SYLOA
Jonathan	THIERY COLLET	SYLOA
Cédric	LANOISELEE	ANTEA GROUP
Justine	RICHARD	ANTEA GROUP
Personnes excusées		
Vincent	HARDY	Conseil régional des Pays de la Loire
Claire	TRAMIER	Département de Loire-Atlantique
Frédéric	FAISSOLLE	Département de Loire-Atlantique
Laetitia	PELTIER	Communauté de Commune Sud Retz Atlantique
Jean-Pierre	BRU	Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou
Bertrand	ROBERDEL	Communauté de Commune Arc Sud Bretagne
Valérie	BARREAU	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire
Claudia	ABGRALL	Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire
Noémie	MOREL	France Nature Environnement
Michel	BELLANGER	Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)
Valérie	SIMON	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire
Pierre	ORY	Préfet de Maine-et-Loire
Hervé	PONTHIEUX	Agence de l'eau Loire Bretagne
Mathilde	HOAREAU	Agence de l'eau Loire Bretagne

Ordre du jour :

- Présentation du bureau d'étude
- Présentation de la méthodologie globale de l'étude
- Focus sur la phase 1 : collecte des données et ateliers/ entretiens
- Calendrier

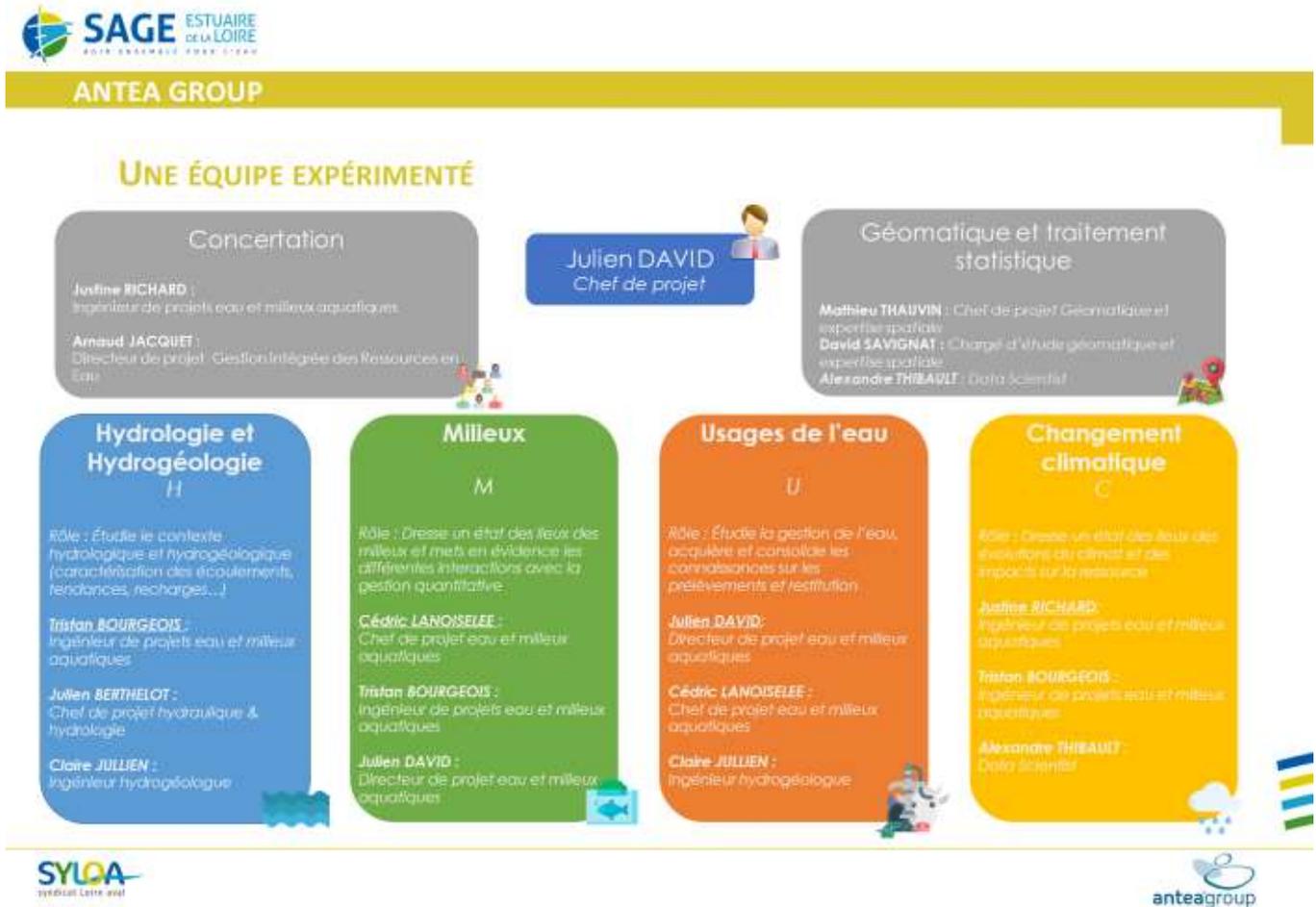
M. Caudal, Président de la CLE, introduit la séance en rappelant que l'équilibre quantitatif constitue un enjeu fort sur le territoire du SAGE. Le lancement de cette étude structurante pour le territoire concrétise l'engagement du Président de la CLE, sous l'ancienne mandature, d'anticiper la mise en œuvre du SAGE révisé.

Il précise que le bureau d'étude Anteagroup a été retenu à la suite de la consultation lancée en 2021.

1. Présentation du bureau d'étude

M. Lanoiselée, chef de projet à Anteagroup, excuse au préalable Julien David, en arrêt maladie, qui assure en temps normal le capitanat de ce projet.

Il présente rapidement le bureau d'étude Anteagroup et l'équipe projet :



2. Méthodologie globale de l'étude

Mme Richard, ingénieure de projets à Antea Group, présente les étapes de l'étude HMUC - voir *présentation en pièce jointe*. Un focus est réalisé sur les enjeux de concertation, de pédagogie et de présentation des résultats, éléments essentiels pour aboutir à un diagnostic coconstruit et partagé par tous.

Diapositive 8. M. D'Anthenaise demande quelle sera la taille des cours d'eau pris en compte au terme de l'étude : par exemple, que se passe-t-il si un cours d'eau présente un débit trop faible pour envisager une quelconque gestion quantitative / répartition des prélèvements ?

Mme Richard répond que l'objet de l'étude sera d'identifier ces cours d'eau en déficit quantitatif, en phase d'état des lieux et de diagnostic (phase 2). Ensuite, il appartiendra aux acteurs locaux de statuer sur les règles de gestion qu'il faudra appliquer à ces cours d'eau. Elle précise que la tranche optionnelle 3 consiste en une concertation pour la répartition des volumes prélevables. Pour qu'il y ait répartition des volumes prélevables, il est nécessaire que le volume disponible ait été identifié. Ce point aura été déterminé en phase d'état des lieux / diagnostic.

Diapositive 6. M. Laffont souhaite connaître la date de l'étude de l'influence des étiages sur la biologie des cours d'eau en Pays-de-la-Loire, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, présentée dans les références du bureau d'étude.

Mme Coudret indique que l'étude régionale sur l'impact des étiages sur la biologie des cours d'eau (pilotage DREAL + AELB + OFB) a démarré début 2021 et devrait se terminer fin 2022.

Diapositive 20. M. Caudal demande si les usages « maritimes » en aval sont pris en compte dans le cadre de la description des différents activités et usages dépendant de la ressource en eau.

Mme Richard confirme que les besoins en eau douce pour la conchyliculture par exemple seront intégrés dans l'étude.

M. Caudal cite en complément de la conchyliculture, l'ostréiculture et toute activité maritime située à l'aval du bassin.

Mme Garçon souhaite savoir si les analyses vont prendre en compte les éléments prospectifs annoncés par les territoires (SCoT, PLUi, etc.), en particulier en termes d'évolution de la population (prélèvements, impacts, etc.).

Mme Richard confirme que ces éléments seront pris en compte dans l'état des lieux et discutés en ateliers. Ils seront intégrés dans les différents scénarios prospectifs d'évolution du territoire et feront l'objet d'une hiérarchisation lors de la concertation. Cela ne présuppose pas, pour autant, que tous ces besoins en eau pourront être assurés, en fonction de l'évolution de la ressource et des priorités d'usage.

M. Caudal rappelle que le territoire d'étude est en pleine évolution, avec une augmentation de la population en Loire-Atlantique de 17 000 habitants par an, et donc des besoins en eau associés, sans compter l'évolution des besoins en eau pour l'agriculture. Ces perspectives d'évolutions seront donc importantes.

M. D'Anthenaise s'interroge sur la méthode qui permettra de distinguer les contributions des différents niveaux des nappes et d'en déduire les possibilités de prélèvement. Il donne pour exemple le secteur de Basse-Goulaine qui recense une nappe d'accompagnement et une nappe profonde.

Mme Richard précise que les hydrogéologues de l'équipe projet travailleront sur ces aspects et caractériseront les comportements des différentes nappes à partir de l'étude des piézomètres, leur cyclicité, etc.

Diapositive 18. M. D'Anthenaise interroge la notion de « sur-évaporation » des plans d'eau qui a été mentionnée dans la présentation. Selon lui, plusieurs études ont montré qu'il n'y avait pas de phénomène de « sur-évaporation » des plans d'eau.

Mme Richard répond qu'il y a un débat scientifique sur ce sujet, qu'il faudra vulgariser et discuter en réunion avec l'ensemble des acteurs locaux.

M. Lanoiselée précise que la notion de « sur-évaporation » traduit le différentiel entre l'évaporation d'une étendue d'eau par rapport à l'évapotranspiration d'une prairie. Les hypothèses retenues seront discutées et validées en comité de pilotage de l'étude.

Mme Orsat précise que les industriels disposent de nombreuses études d'impact comportant des données intéressantes, avec en particulier des éléments sur les consommations d'eau et leur impact sur la sécheresse (études demandées par la DREAL).

M. Lanoiselée répond que ces données de consommations pourront être prises en compte et valorisées dans l'étude HMUC. Il ne s'agira pas néanmoins d'étudier de manière approfondie chacune des études d'impact.

M. Fenard souhaite savoir si l'étude aura un volet sur les règlements d'eau existants et leur impact sur la biodiversité.

Mme Richard répond que ces données pourront être prises en compte, dès lors qu'elles sont bancarisées. En revanche, l'étude ne prévoit pas de rechercher et d'inventorier l'ensemble des règlements d'eau du territoire.

Diapositive 21. M. Grua demande si les perspectives d'évolution de la recharge des nappes sera étudiée.

Mme Richard indique que ces travaux s'appuieront sur le projet DRIAS qui donne des projections en termes de température, d'évaporation, etc. A partir du logiciel WEAP exploité dans le cadre de cette étude HMUC, des scénarios d'évolution pourront être testés.

Diapositive 19. M. Caudal fait remarquer qu'il y a des transferts interbassins et intrabassins importants au sein et en dehors du périmètre du SAGE, notamment avec le territoire du SAGE Logne-Boulogne-Ognon et Grand Lieu. Il demande si ces transferts seront pris en compte dans la modélisation du bassin.

Mme Richard répond que ces éléments seront intégrés dans le modèle afin de bien rendre compte du fonctionnement du bassin.

M. Grua demande si les études menées à l'échelle des aires d'alimentation et des périmètres de protection des captages seront prises en compte. Certaines d'entre elles notamment sur les bassins tertiaires ont fait l'objet de modélisation et permettent de mieux connaître la disponibilité en eau. Mme Richard indique que ces études et données pourront être intégrées à la bibliographie des hydrogéologues, en phase d'état des lieux.

M. Charrier s'interroge sur la prise en compte des prélèvements pour le remplissage des mares de chasse.

M. Caudal répond que les interactions entre bassins seront prises en compte.

Mme Richard demande si les prélèvements sont connus. M. Grua précise en retour qu'ils sont identifiés et quantifiés.

Diapositive 24. M. Caudal souhaite que soient mis en évidence les limites de connaissances scientifiques et les interrogations méthodologiques. Il est nécessaire de mettre en évidence les questions scientifiques non tranchées et les incertitudes qui en découlent dans les résultats de l'étude HMUC.

M. Laffont se questionne sur la fiabilité des données notamment au niveau des stations hydrométriques ; la qualification de la qualité de la donnée pourra-t-elle être effectuée ?

Mme Richard répond que concernant les données hydrologiques, à l'aide de différents tests, la qualité des données pourra être qualifiée. Pour les usages, il existe une multitude de sources de données. Ces données seront confrontées au maximum afin de limiter les incertitudes et les erreurs. Pour les volets milieux, le bureau d'étude s'appuie essentiellement sur du terrain.

M. Laffont souligne également que les dynamiques en cours (évolution des pratiques agricoles, hausse démographique, ...) seront difficiles à prendre en compte dans l'étude.

M. Couturier rebondit sur ce point en rappelant que les débats sur le SDAGE 2022-2027 ont fait ressortir qu'il fallait engager des économies d'eau au maximum, et pour tous les usages. Cette étude va être l'occasion de clarifier des points sur lesquels il y a des débats, comme les plans d'eau. Enfin, il souligne que le SDAGE fait maintenant référence aux « périodes de basses eaux » et non plus aux « périodes d'étiage ».

M. Thiery-Collet demande si l'usage paysager sera intégré comme un usage en tant que tel (ligne d'eau, présence d'eau, ...).

Mme Richard répond que cela pourra être discuté en ateliers, et ajouté en termes de représentation locale – même s'il sera difficile à quantifier.

E. Baboulene questionne le périmètre global de l'étude, si la Loire est intégrée. Une étude menée sur l'axe Loire dans son intégralité avait été mentionnée par ailleurs.

Mmes Richard et Vaillant expliquent que l'étude n'intègre pas d'objectifs de gestion sur l'axe Loire : la détermination de volumes prélevables et de débits d'objectifs d'étiages ne peut être envisagée que dans le cadre d'une étude sur l'axe Loire et son bassin, dans son intégralité.

M. Couturier reconnaît que l'axe Loire se distingue des autres sous-bassins du territoire. L'EP Loire travaille sur le soutien d'étiage en ce moment par la gestion des ouvrages de Villerest et Naussac, soutien d'étiage qui n'est pas partagé par les acteurs du territoire du SAGE. Le GIP Loire Estuaire vient par ailleurs d'annoncer le lancement de l'actualisation du modèle hydro-sédimentaire qui comportera un module sur la qualité de l'eau.

M. Grua demande quels sont les secteurs qui seront étudiés de manière plus soutenue.

Mme Richard répond qu'il s'agira des sous-bassins disposant de stations de suivi des débits.

Mme Vaillant complète en précisant que 5 unités de gestion avaient été fléchées dans le CCTP. Ce point pourra être rediscuté et validé au prochain comité de pilotage. La détermination dépendra principalement des données disponibles.

M. Caudal précise qu'il faudra valider ces choix, et envisager de travailler sur des secteurs en tension, même si les données ne sont pas satisfaisantes.

M. Grua demande également si l'acquisition de données supplémentaires est envisagée.

Mme Vaillant précise que l'acquisition de données hydrologiques suppose la mise en place de stations supplémentaires. Les retours des partenaires (DREAL, BRGM) indiquent qu'il est nécessaire d'avoir entre 5 à 10 ans de recul pour que les données soient mobilisables. Quant aux jaugeages, ils peuvent donner des informations et seront valorisés. Néanmoins, l'étude ne pourra pas s'appuyer sur ces données.

Mme Richard précise que les données de débits modélisés par les instituts de recherche tels que l'INRAE seront en revanche mobilisées.

Mme Devro s'interroge sur la phase 3, et se demande de quelle manière seront évalués les volumes prélevables, l'axe Loire n'étant pas pris en compte.

Mme Vaillant précise que les volumes prélevables sur l'axe Loire devront être caractérisés en travaillant sur l'entièreté de l'axe Loire et non dans le cadre de cette étude HMUC portée à l'échelle du territoire du SAGE Estuaire de la Loire. La détermination de volumes prélevables est prévue sur certaines unités de gestion du périmètre du SAGE.

M. Lery soutient l'idée de traiter l'axe Loire de manière particulière, et note que l'impact du changement climatique sur la ressource en eau doit être caractérisé dès l'amont. Il faudra trouver dans cette étude la bonne articulation avec l'axe Loire.

3. Focus phase 1 & calendrier

M. Lanoiselée rappelle l'objectif et le contenu de la phase 1 (collecte de données et perception des acteurs).

Des ateliers sont organisés à la fin du mois de mars :



5 ateliers menés par catégories d'acteurs à Orvault 28 / 29 & 31 mars

 *Composition en cours*

- **Services de l'Etat** : AELB, DREAL, DDTM, OFB (**28 mars apm**) ;
- **Collectivités** : conseils régionaux, départementaux, EPCI, SCoT (**31 mars matin**) ;
- **Gestionnaires** : les porteurs de contrats, les gestionnaires AEP (**29 mars matin**) ;
- **Usagers** : chambres d'agriculture, groupements agricoles, industriels (CCI, AILE), comité conchyliculture, comité pêche maritime, association de consommateurs (**29 mars apm**) ;
- **Acteurs de protection de la nature** : fédérations pêche et chasse, asso environnementales (**31 mars apm**)

Diapositive 28. M. Vallée souhaiterait participer aux ateliers. Mme Trulla également. Antea'group indique que la constitution des groupes n'est pas arrêtée, et qu'il s'agit d'ateliers ouverts.

Mme Garçon propose que chaque membre de la CLE soit invité à un atelier, pour une représentation de tous les acteurs.

Mme Vaillant prend note de cette proposition.

Conclusion

M. Caudal remercie les participants à la réunion, et souligne que l'étude lancée par le SYLOA, à la demande de la CLE, va nécessiter une forte collaboration des acteurs du territoire. Il s'agira notamment de disposer de l'ensemble des données nécessaires à la bonne conduite de l'étude.

Il faudra également intégrer le principe d'incertitudes dans les conclusions de l'étude. Sur le territoire, tout est en mouvement (évolutions socio-économiques, changement climatique, ...). Il s'agira ainsi de scénarios « possibles » d'évolution du territoire, et non de scénarios « certains ».

Enfin, cette étude ne doit pas uniquement concerner des spécialistes. Pour cela, un effort de pédagogie et d'information sera impératif pour que les résultats soient appréhendés par tous les décideurs à l'avenir, ainsi que les citoyens.

M. Guitton, Président du SYLOA, se montre satisfait du lancement dans cette étude. Le calendrier est ambitieux, et le travail sera conséquent. Il s'agira d'aboutir à un diagnostic partagé avant de passer à la mise en place d'actions sur le territoire. Il confirme qu'il est nécessaire que tous les acteurs se mobilisent pour la transmission et la qualité des données qui seront à la base des travaux de l'étude HMUC. Tous les acteurs ne seront pas nécessairement en accord avec les pistes et stratégies de gestion. Néanmoins, chaque acteur disposera de la même base de connaissances.

Il indique également que l'engagement de cette étude montre que le SYLOA se met en ordre de marche pour répondre à l'ambition de la CLE, donnée au travers du SAGE révisé. Les 16 membres du SYLOA ont ainsi acté une augmentation de leur participation au financement du budget du SYLOA, et à la mise en œuvre du SAGE. Il remercie par ailleurs M. Demarty, élu référent du SYLOA sur cette thématique « Gestion quantitative », pour son engagement.